

## SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE

### Ces tarifs concernent les prestations suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage y compris les travaux de débroussaillage
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison de linge à repassé
- Livraison de courses à domicile
- Les activités qui concourent directement et exclusivement à coordonner et délivrer les services à la personnes (téléassistance et Visio assistance ; intermédiation)

PRESTATION DE LA VIE QUOTIDIENNE				
	Formules Régulières			Formule Ponctuelle
	MAJOR CLASSIQUE	MAJOR PLUS	MAJORDOME	PONCTUEL
Tarif horaire HT avant avantage fiscal*	20.90 €	24.09 €	27.26 €	27.27 €
<b>Tarif horaire TTC avant avantage fiscal*</b>	<b>23.00 €</b>	<b>26.50 €</b>	<b>29.99 €</b>	<b>30.00 €</b>
Coût horaire net HT après avantage fiscal*	10.45 €	12.05 €	13.63 €	13.64 €
<b>Coût horaire net TTC après avantage fiscal*</b>	<b>11.50 €</b>	<b>13.25 €</b>	<b>14.99 €</b>	<b>15.00 €</b>

\*Taux TVA appliqué : 10%

\*\*Avantage fiscal éventuel selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

### Frais de mise en place :

**Annuel : 35 € TTC**, soit **17.5 € TTC** après avantage fiscal, applicables **une seule fois lors de la première facturation** pour toute prestation régulière.

**Ponctuel : 50 € TTC**, soit **25 € TTC** après avantage fiscal, applicables **une seule fois lors de la première facturation** pour toute prestation ponctuelle.

→ Correspond au coût du recrutement et de la gestion administrative.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE					OPTION DE LA VIE QUOTIDIENNE				
	Formules Régulières			Formule Ponctuelle		Formules Régulières			Formule Ponctuelle
	MAJOR CLASSIQUE	MAJOR PLUS	MAJORDOME	PONCTUEL		MAJOR CLASSIQUE	MAJOR PLUS	MAJORDOME	PONCTUEL
					<b>Base</b>	<b>23.00 €</b>	<b>26.50 €</b>	<b>29.99 €</b>	<b>30.00 €</b>
Tâches administratives	<b>23 €* (TTC/H)</b>	<b>26.5 €* (TTC/H)</b>	<b>30 € (TTC/H)</b>	<b>30 €* (TTC/H)</b>	Courses bio /prestation	<b>+ 10 €** (TTC/H)</b>	<b>+ 8 €** (TTC/H)</b>	√**	<b>+ 20 €** (TTC/H)</b>
Petits travaux	<b>25 € (TTC/H)</b>	<b>25 € (TTC/H)</b>	<b>25 € (TTC/H)</b>	<b>35 € (TTC/H)</b>	Préparation de repas BIO	<b>Sur devis</b>	<b>Sur devis</b>	√	<b>Sur devis</b>
Montage de meubles	<b>25 € (TTC/H)</b>	<b>25 € (TTC/H)</b>	<b>25 € (TTC/H)</b>	<b>35 € (TTC/H)</b>	Livraison de repas	<i>Voir partenariat</i>			<i>Voir partenariat</i>
Aide informatique	<b>23 € (TTC/H)</b>	<b>26.5 € (TTC/H)</b>	<b>30 € (TTC/H)</b>	<b>32 € (TTC/H)</b>	<i>** En dehors de l'achat des courses</i>				
Gardiennage /h : Hors ménage	<b>20 € (TTC/H)</b>	<b>20 € (TTC/H)</b>	<b>20 € (TTC/H)</b>	<b>25€ (TTC/H)</b>					
Gardiennage /h : Avec ménage	<b>21 € (TTC/H)</b>	<b>23 € (TTC/H)</b>	<b>25 € (TTC/H)</b>	<b>30 € (TTC/H)</b>					

\* Hors remplissage IR (impôts sur le revenu)

OPTION TOUT POUR LA MAISON				
	Formules Régulières			Formule Ponctuelle
	MAJOR CLASSIQUE	MAJOR PLUS	MAJORDOME	PONCTUEL
<b>Base</b>	<b>23.00 €</b>	<b>26.50 €</b>	<b>29.99 €</b>	<b>30.00 €</b>
Vitres*	+ 3 € (TTC/H)	+ 1.5 € (TTC/H)	✓ (1 fois mois)	+ 15 € (TTC/H)
Nettoyage des tapis et de la moquette (tâches)	+ 2 € (TTC/H)	+ 1€ (TTC/H)	✓	+ 10€ (TTC/H)
Shampouineuse sur la moquette		Sur devis		Sur devis
Cirage de parquet		Sur devis		Sur devis
Entretien des escaliers	+ 20 € (TTC/H)	+ 10 € (TTC/H)	✓ (1fois par trimestre)	+ 30 € (TTC/H)
Entretien de la maison avec produits BIO		Sur devis		Sur devis
Nettoyage de l'argenterie et des objets en cuivre	+ 5 € (TTC/H)	+ 2.5 € (TTC/H)	✓ (1 fois par semestre)	+ 10 € (TTC/H)
Nettoyer les lustres		Sur devis		Sur devis
Dépoussiérer les radiateurs	+ 2 € (TTC/H)	+ 1 € (TTC/H)	✓ (1 fois par trimestre)	+ 10 € (TTC/H)
Décaper le four	+ 1 € (TTC/H)	✓	✓	+ 5 € (TTC/H)
Nettoyage canapé tous matériaux (Déhousser canapé et nettoyer la housse, entretien du cuir)	+ 5 € (TTC/H)	+ 2.5 € (TTC/H)	✓ (1 fois par trimestre)	+ 15 € (TTC/H)
Couture	+ 1.5 € (TTC/H)	✓	✓	+ 5 € (TTC/H)
Nettoyer le mobilier de jardin	+ 20 € (TTC/H)	+ 20 € (TTC/H)	+ 10 € (TTC/H)	+ 30 € (TTC/H)
Nettoyer le grenier (dépoussiérage)*	+ 15 € (TTC/H)	+ 15 € (TTC/H)	✓ (1 fois par an)	+ 25 € (TTC/H)
Nettoyer la cave*	+ 15 € (TTC/H)	+ 15 € (TTC/H)	✓ (1 fois par an)	+ 25 € (TTC/H)
Entretien des plantes	+ 5 € (TTC/H)	✓	✓	+ 10 € (TTC/H)

\* sauf grande surface sur devis

MAJORATION SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE			
	MAJOR CLASSIQUE	MAJOR PLUS	MAJORDOME
Majorations des prestations les dimanches, jours fériés non chômés	+ 5.19 € (TTC/H)	+ 5.69 € (TTC/H)	+ 6.69 € (TTC/H)



# PRESTATIONS « SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE » DE LA SCOP MAJOR DOM'S

Mise à jour : 24/04/19

TARIFS DEGRESSIFS				
SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE				
Nombres d'heures/mois	Tarif horaire TTC	Soit TTC après crédit d'impôts	Soit HT	Soit HT après crédit d'impôts
<b>Formule Major Classique</b>				
Moins de 20h/mois	<b>23.00 €</b>	<b>11.50 €</b>	20.90 €	10.45 €
de 20h à 40h/mois	<b>22.60 €</b>	<b>11.30 €</b>	20.55 €	10.27 €
de 40h à 80h/mois	<b>21.70 €</b>	<b>10.85 €</b>	19.73 €	9.86 €
de 80h à 120h/mois	<b>20.00 €</b>	<b>10.00 €</b>	18.18 €	9.09 €
+ de 120h/mois	<b>18.30 €</b>	<b>9.15 €</b>	16.64 €	8.32 €
<b>Formule Major Plus</b>				
Moins de 20h/mois	<b>26.50 €</b>	<b>13.25 €</b>	24.09 €	12.05 €
de 20h à 40h/mois	<b>26.10 €</b>	<b>13.05 €</b>	23.73 €	11.86 €
de 40h à 80h/mois	<b>25.20 €</b>	<b>12.60 €</b>	22.91 €	11.45 €
de 80h à 120h/mois	<b>23.50 €</b>	<b>11.75 €</b>	21.36 €	10.68 €
+ de 120h/mois	<b>21.80 €</b>	<b>10.90 €</b>	19.82 €	9.91 €
<b>Formule Majordome</b>				
Moins de 20h/mois	<b>29.99 €</b>	<b>14.99 €</b>	27.26 €	13.63 €
de 20h à 40h/mois	<b>29.59 €</b>	<b>14.80 €</b>	26.90 €	13.45 €
de 40h à 80h/mois	<b>28.69 €</b>	<b>14.35 €</b>	26.08 €	13.05 €
de 80h à 120h/mois	<b>26.99 €</b>	<b>13.50 €</b>	24.54 €	12.27 €
+ de 120h/mois	<b>25.29 €</b>	<b>12.65 €</b>	22.99 €	11.50 €

Un devis personnalisé et gratuit est établi systématiquement pour toute prestation, quel qu'en soit le montant, y compris si celui-ci est inférieur à **100 € TTC**.

## Informations complémentaires

SCOP MAJOR DOM'S étant déclarée auprès de la Préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt à hauteur de 50 % des sommes dépensées selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du Code général des impôts.

### Modalités de paiement

Prélèvement automatique SEPA : le règlement des prestations du mois s'effectue à la quinzaine avec :

- un premier prélèvement SEPA le 20 du mois, afférent au nombre d'heures de prestations réalisées pour la période allant du 1er au 14 du mois ;
- la facture, émise le dernier jour du mois, informe le client de l'ensemble des heures réalisées dans le mois ;
- un second prélèvement SEPA portant sur le solde Net à Payer sera réalisé le 7 du mois suivant ;

En cas de choix par le client de paiement de tout ou partie de sa facture par prélèvement automatique SEPA, le prestataire et le client conviennent expressément que le délai de notification préalable avant chaque prélèvement sera réduit à deux jours.

Chèques Emploi Service Universel (CESU) préfinancés :

- qu'il s'agisse de CESU papiers ou en cas de recours à un système de dématérialisation des CESU, ces derniers devront être parvenus au centre administratif du Mans ou à votre agence pour les clients dépendants d'une agence franchisée avant le 20 du mois en cours pour être pris en compte pour le règlement de la facture du même mois. La preuve de la réception des CESU et des informations dématérialisées est à la charge du client

Nous vous recommandons par conséquent de nous les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception ou de les enregistrer sur internet au plus tard le 15 du mois en cours.

- tout paiement des prestations en CESU sera encaissé et non remboursable ;
- en l'absence de réception des CESU dans les délais susvisés, ou en cas de montant insuffisant de ces derniers :
- le prélèvement automatique SEPA qui sera réalisé le 7 du mois suivant complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le prélèvement automatique SEPA comme moyen de paiement combiné ;
- l'envoi du chèque par le client complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le chèque comme moyen de paiement combiné, et ce dès la réception de la facture. Le versement à la signature du contrat d'une caution équivalente à 5 semaines de prestations doit être réalisé.

Chèque bancaire : le règlement des prestations du mois s'effectue à réception de la facture. Le versement d'une caution équivalente à 5 semaines de prestations à la signature du contrat doit être réalisé.

Pour les prestations ponctuelles  
CESU + chèque bancaire ;  
Chèque bancaire seul.

Le paiement est effectif à la commande.

### Durée minimale des prestations

- La durée minimale est de 2 heures